

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2024**  
~~~~~

**FONDS DE CONCOURS ' GELLONE 2050 ' POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE
PROGRAMMATION D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE.
ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE
À LA COMMUNE DE SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 novembre 2024.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Thibaut BARRAL, Mme Christine DEBEAUCÉ à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Claude CARCELLER à M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL60518 en date du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et en particulier sa compétence supplémentaire en matière d'action culturelle ;

VU l'inscription au Plan Pluriannuel d'Investissement de la CCVH de l'opération n° 01-ABGE-03, d'un montant de 12 000€, fléchés sur l'étude de faisabilité et programmation pour un futur centre d'interprétation à Saint-Guilhem-le-Désert ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) affirmée dans son projet de territoire 2016-2025, « par la culture, d'accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes », de renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture,

CONSIDERANT que la CCVH est dotée d'un Service patrimoine qui accompagne techniquement et financièrement la commune de Saint-Guilhem-le-Désert dans la réalisation de son projet « Gellone 2050 »,

CONSIDERANT que la commune de Saint-Guilhem-le-Désert souhaite lancer une étude de faisabilité (tranche 1) et de programmation (tranche 2) préliminaire à la création d'un centre d'interprétation patrimonial au cœur de l'abbaye de Gellone,

CONSIDERANT, que la mairie de Saint-Guilhem-le-Désert a adressé par courrier le 03 octobre 2024 une demande de participation de la CCVH d'un montant de 12 000€ sur un budget total de 120 000€, soit 10% du montant global de l'opération,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, en vue de l'étude de faisabilité et de programmation en amont de la création d'un centre d'interprétation du patrimoine, à hauteur de 12 000 € sur un budget total de 120 000 € (10%),
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tous les documents utiles à cet effet.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3663

Publication le 19/11/2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/11/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241118-19345-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 034-213402613-20240514-352024-DE



Date de la convocation : 03/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 35-2024

Séance du 14 MAI 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés : 1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quatorze Mai à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
KROGSDAHL A, STEHLE C

Absents excusés : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Etudes "Gellone 2050" : Demandes de financement

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

Dans le cadre du projet « Abbaye de Gellone 2050 », la municipalité de Saint-Guilhem-le-Désert s'interroge sur la faisabilité de la création d'un centre d'interprétation patrimonial à partir du réaménagement et de l'extension de l'actuel musée lapidaire de l'abbaye afin de proposer aux visiteurs un parcours immersif d'initiation et de découverte de l'édifice et de son histoire.

La réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la création de ce centre d'interprétation patrimonial de l'abbaye de Gellone (tranche ferme), ainsi que la réalisation d'une étude de programmation (en tranche optionnelle) pour un budget prévisionnel de 120 000 euros HT sont les prémices de cette opération.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Opération	120 000 € HT	DRAC	40 %	48 000 €
		Région Occitanie	15 %,	18 000 €
		Département	15 %	18 000 €
		CCVH	10 %	12 000 €
		Autofinancement	20 %	24 000 €
Total	120 000 € HT	Total		120 000 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



Le / La secrétaire de séance,